



DELIBERATION N°2026-31

Adhésion à la convention du CDG28 – Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Extrait du Registre des Délibérations

COMITÉ SYNDICAL DU 01 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Présents : 23

M.	FREMIN DU SARTEL	Suppléant de	STEPHO Damien	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	LOQUET Bruno	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	TOISON Stéphan	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL SAINTE-GEMME- MORONVAL
M.	FAVREAU Patrick	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	LUBOW Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	ANEST Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLIERS LE MORHIER
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	MEZARD Hugues	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MOISVILLE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	BERNHART Laurent	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	PACY-SUR-EURE
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	

M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE
M.	TROGNON Luc	Suppléant de	COURTAT Didier	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian	CA Pays de Dreux	SAINT-OUEN-MARCHEFR
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
Mme	PAUL Nadine	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	MITSIALIS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Également présents (sans voix délibérative) : 2

M.	MEDARD Anthony	Suppléant de	ROY Raymond LUBOW	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	GENCE Xavier	Suppléant de	Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS

Participaient également à la réunion : 2

M.	DESHAYE Ludovic	Conseiller municipal		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	DEHOUMONT Ingrid	Adjointe au maire		EPN	JOUY SUR EURE

Mme Martine Le Bris est nommée secrétaire de séance.

Exposé de la 4^{ème} Vice-Présidente :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir propose de gérer ce dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes par [voie de convention](#) jointe en annexe de la présente délibération.

L'intervention du [Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir](#) portera exclusivement sur les missions suivantes :

- [Recueillir](#) les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)
- [Orienter](#) l'agent vers l'autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement...).

Le CDG28, pour exercer cette mission, constituera une commission ad hoc composée d'une équipe pluridisciplinaire.

En parallèle, le [Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre](#) s'engage à :

- Mettre en place, préalablement à la signature de la présente convention, [les procédures de gestion de chacune des situations](#) (mise en œuvre des mesures conservatoire, réalisation d'une enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle...), tant pour la victime déclarée que l'auteur mis en cause
- [Désigner un référent](#) et un référent-adjoint comme interlocuteur pour le suivi des alertes



- **Informer** la commission par écrit des suites données aux signalements transmis.

Le Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG28.

La 4^{ème} Vice-Présidente, invite le Comité Syndical à se prononcer favorablement sur l'adhésion du SEBV au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG28, a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

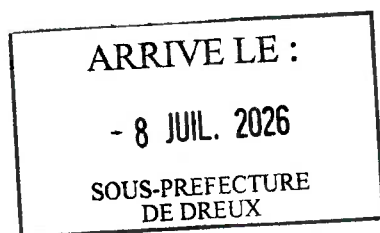
Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande ;

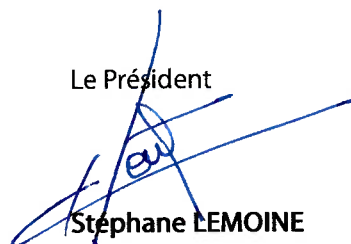
Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG28 a mis en place un dispositif de signalement auquel les collectivités et établissements publics peuvent adhérer par convention ;

L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical l'approbation de la convention du dispositif de signalement avec le CDG28.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir, telle que prévue dans la convention d'adhésion jointe.
- **D'autorise le Président** à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.



Le Président

 Stéphane LEMOINE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE *08 juillet 2026*
 Après dépôt à la sous-préfecture le
 Le Président

SEBV
 SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

Stéphane LEMOINE

